

N° FIN/2020/84

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	22 septembre 2020	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2020	En exercice : 50 Présents : 45 Votants : 49

Séance du 28 septembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 28 septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, à Joigny, dans les salons de l'Hotel de ville, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER (arrivée à 19h20), Mme Evelyne TRESCARTES (arrivée à 19h20), M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Murielle LE ROY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Eric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, M. Guy GOUIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Jean-François RAVSELI, M. Manuel PETIT

ETAIENT ABSENTS :

M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Xavier MARQUIS
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Bruno JAN, suppléé par M. Jean-François RAVSELI
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT

M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien

FIN/2020/84

Conseil communautaire du
28 septembre 2020

Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien

Il est proposé aux agents communaux des communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien (hors Joigny) et aux agents de la CCJ d'adhérer à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien, pour bénéficier des activités organisées par celle-ci (sans obligation d'adhésion de la part des agents territoriaux).

Pour aider cette amicale à fonctionner, la Communauté de Communes du Jovinien versera une subvention sur la base des adhésions prises par le personnel communal et intercommunal.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2012 portant sur le versement d'une subvention à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien,

Vu l'article 6574 relatif à la comptabilité M14 "subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé",

Considérant que par délibération en date du 18/12/2019, une avance de 6 000 € a été faite sur la subvention 2020 qui sera déduite lors du versement de la subvention 2020.

Considérant que le montant par adhésion est de 157 € et par an,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal,

Considérant que tout agent sous contrat de moins d'un an ne pourra pas adhérer à l'Amicale Territoriale du Jovinien,

Vu la conférence des maires et la commission des finances du 9 septembre 2020,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'Amicale des Territoriaux du Jovinien, la somme sera en fonction du nombre d'adhésions prises par les agents territoriaux des communes membres de la Communauté de Communes du Jovinien et du personnel de la CCJ,
- **APPROUVE** le montant par adhésion et par an : 157 €,
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au budget principal,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET